



VILLE
DE
BRÉTIGNOLLES SUR MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Brétignolles sur Mer, le 2 juin 2009

Lettre aux Brétignollais

Mes chers concitoyens,

Depuis 8 ans que je suis Maire, c'est la première fois que je me permets de vous écrire individuellement dans le but de vous donner des informations sur le projet de port de plaisance, dont la très grande majorité des Brétignollais a confié la réalisation à l'équipe municipale.

Pourquoi donc ce courrier ?

Tout simplement parce que depuis quelques semaines court dans Brétignolles un bruit insidieux.

Si l'on en croit la poignée de Brétignollais représentée par M. DUCOS, M. le Préfet aurait refusé l'enquête publique et le projet serait désormais annulé.

Bien entendu, il n'en est rien.

Ceci n'est qu'un mensonge de plus.

Il y a bien longtemps que nous avons tous identifié l'objectif de ces manœuvres, colportées par des gens peu soucieux du respect de la démocratie. Ils sont bien aidés en cela par la minable presse des caniveaux sablais, qui n'hésite pas à retranscrire les propos « vigistes » sans en vérifier la véracité (vous noterez que les journaux sérieux ne font plus paraître les communiqués de la Vigie).

Le mariage du mensonge et de l'incompétence journalistique fait, depuis quelques jours, son chemin et finit par faire douter la population brétignollaise.

Aussi, en attendant la réunion publique que je vous proposerai en septembre (avec pour ordre du jour, le port, les travaux de la Parée, l'aménagement du centre-bourg), voilà la vérité sur le projet de port. Trois faits majeurs se sont produits depuis les vœux 2009 :

1) Le 31 mars 2009, la Grande Commission Nautique, présidée par le capitaine de vaisseau LOZIER et composée de l'ensemble des professionnels de la mer, s'est prononcée sur la navigabilité du port et de ses accès ; résultat : à l'unanimité des 22 personnalités présentes, et sous la responsabilité de l'Etat, la Grande Commission Nautique a validé notre projet (pour rappel : la Vigie a toujours déclaré que la Grande Commission Nautique ne le validerait jamais).

2) En parfait accord avec Monsieur le Préfet, nous avons décidé de compléter notre étude avec l'objectif commun de la parfaire et d'établir le caractère complet et régulier du dossier. Conséquences : les compléments, tout à fait justifiés, demandés par Monsieur le Préfet **entraînent un décalage dans le temps, et non un refus, pour la mise à l'enquête publique.**

3) Pour la complétude du dossier, et pour réaliser avant l'enquête publique des actions qui n'étaient prévues qu'après (nous évitant ainsi un retard dans le délai final), nous avons attribué, le 12 mai 2009, la maîtrise d'œuvre du projet au groupement BRL-ARCADIS-AXP Urbicus pour un montant de 2 077 885 € HT dont 910 305 € HT pour la tranche ferme.

Les études entièrement finalisées et conformes aux souhaits des services instructeurs de l'Etat seront remises à Monsieur le Préfet à l'automne. Il pourra ensuite organiser l'enquête publique à la date de son choix.

Vous constatez que nous sommes loin des déclarations et écrits des compères de la Vigie et de son journal favori.

D'ici là, les Brétignollais peuvent être assurés de notre détermination et de notre sérénité quant à l'aboutissement de ce dossier dont l'exemplarité fera la fierté de nos enfants pour longtemps.

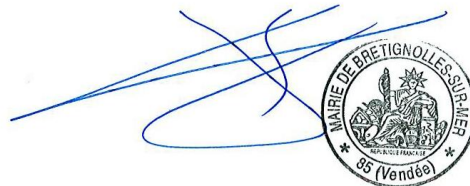
Enfin à titre personnel, que chacun se rassure. Je n'ai pas varié ma méthode de communication, basée sur la transparence des dossiers municipaux. Si par hasard, un jour, le dossier du port était stoppé, je ne laisserai à personne d'autre que moi le soin de vous l'annoncer. Vous pouvez compter sur mon sens des responsabilités et de la démocratie. Merci d'en prendre acte.

Vive Brétignolles sur Mer !

BIEN A VOUS,

Le Maire,

Christophe CHABOT



PS : vous trouverez ci-joint la liste détaillée des dépenses effectuées pour le projet depuis 2001. Leur montant s'élève au 1^{er} juin 2009 à 577 542,78 €. Selon les compères, elles s'élèvent à 3,5 millions. Cherchez les menteurs !

DETAIL DES DEPENSES REALISEES ENTRE 2001 ET LE 1^{ER} JUIN 2009
POUR LA REALISATION DU PORT DE PLAISANCE

Nature de la dépense	Montant en €uros
Etude de faisabilité (Sogreah) - 2003	32 500,00 €
Marché d'assistance à maître d'ouvrage (DDE) - 2003	17 785,50 €
Etude juridique (SCP Sartorio) - 2004	15 150,00 €
Etudes de faisabilité technique (In Vivo, Géotec, Armor, Sud Carto) - 2004	87 112,10 €
Etude de définition (BCEOM + Enet Dolowy) - 2005	93 222,66 €
Etude sur les modes de gestion (Auby Conseils) - 2005	8 100,00 €
Etude d'impact (BCEOM) - 2006	83 765,00 €
Etude de faisabilité d'un partenariat public privé (Norton Rose) - 2007	3 280,00 €
Etude environnementale complémentaire (BRL) – 2008	136 908,00 €
Dossier de mise en compatibilité du POS (SCE) - 2008	3 860,00 €
Marché d'assistance pour les acquisitions foncières (Vendée Expansion) – en cours	33 180,00 €
Frais d'avocat	5 262,40 €
Frais d'insertion et de reprographie (appel d'offres)	21 114,47 €
Frais de communication	5 049,24 €
Frais financiers	29 687,73 €
Frais divers	1 565,68 €
Total	577 542,78 €